



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES
DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2024**

Le Conseil d'administration s'est réuni le quatre du mois de juillet deux mil vingt-quatre à 16h heures.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : Mme HARAN Corinne, M. MAISTERRENA Didier, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, Mme THOMAS Nélize, membres élus.

: Mme OURKHIA Annette, Mme HIRIBARREN Marie M. SAMARAN Max, Mme MEILLEURAT Martine, membres nommés.

Secrétaire de séance : Didier MAISTERRENA

Absents excusés :

Mme GRACIET Danièle

Mme FAVRE Nathalie

M. AGUERRE Roger

Mme SALABERRY PICOT Victoire

Mme ALDASORO Sylvie ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 28 juin 2024

Nombre de membres présents : 12

Date d'affichage : 28 juin 2024

Nombre de membres ayant pris part au vote : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/19

Modification du tableau des emplois suite à avancement de grade

M. le Président rappelle que conformément l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil d'administration, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement et la suppression de l'emploi correspondant au grade précédemment occupé par l'agent.

Vu le tableau des emplois, M. le Président propose à l'assemblée, la création de :

- 1 poste adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet au 01/12/2024
- 2 postes d'agents sociaux principaux de 2ème classe à temps complet au 01/08/2024
- 1 poste d'agent social principal de 1ère classe à temps complet au 01/11/2024

Et la suppression de :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au 01/12/2024
- 2 postes d'agents sociaux à temps complet au 01/08/2024
- 1 poste d'agent social à temps complet au 01/01/2025

Après avoir entendu les explications, le Conseil d'administration :

APPROUVE la création des emplois ci-dessus détaillés.

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
64200 ARCANGLES

Philippe ECHEVERRIA

Le secrétaire de séance,



Didier MAISTERRENA